

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** Solution tampon, pH 3,5
- **FDS n°:** CH2397

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Étape du cycle de vie

IS Utilisation sur sites industriels

F Formulation ou remballage

· Secteur d'utilisation

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU24 Recherche et développement scientifiques

· Catégorie du produit

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC40 Agents d'extraction

· Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques pour laboratoire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

CARLO ERBA REAGENTS

Chaussée du Vexin

Parc d'Affaires des Portes - BP616

27106 VAL DE REUIL Cedex

Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00

Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20

· Contact:

Q.A / Normative

email: MSDS_CER-SDS@cer.dgroup.it

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgium - Tel : 32 070/245 245

EU Tel : 112

Suisse : 145

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr. I H290 Peut être corrosif pour les métaux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

- Mention d'avertissement Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ACIDE CHLORHYDRIQUE

- Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description:

Mélange composé des substances indiquées ci-après:

| | | |
|--|------------------|--------|
| CAS: 631-61-8 EINECS: 211-162-9 RTECS: AF 3675000 Reg.nr.: 01-2119828440-45 | Ammonium acétate | 10-25% |
|--|------------------|--------|

· Composants dangereux:

EINECS: 231-595-7

Numéro index: 017-002-01-X

RTECS: MW 9620000

Reg.nr.: 01-2119484862-27

ACIDE CHLORHYDRIQUE

Met. Corr. I, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318;

STOT SE 3, H335

Limites de concentration spécifiques:

Met. Corr. I; H290: $C \geq 0,1 \%$

Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 25 \%$

Skin Irrit. 2; H315: $10 \% \leq C < 25 \%$

Eye Dam. 1; H318: $C \geq 25 \%$

STOT SE 3; H335: $C \geq 10 \%$

$\geq 10- < 25\%$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Renseignements généraux:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

(suite de la page 3)

*Oxydes nitriques (NOx)**Peut être dégagé en cas d'incendie:**Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**En l'absence d'oxygène: Ammoniac (NH3).***· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:** *Ne pas inhale les gaz de combustion et les gaz d'incendie.***· Autres indications** *Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.**Prendre les précautions nécessaires pour réduire au minimum tout contact direct, cutané ou oculaire, et pour éviter toute inhalation.**Veiller à une aération suffisante.***· Renseignements généraux:** *Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.***· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit.**Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.**Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.***· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.).**Assurer une aération suffisante.***· 6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Eviter la formation d'aérosols.***· Prévention des incendies et des explosions:** *Le produit n'est pas inflammable.***· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Prévoir une cuve au sol sans écoulement.**N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.***· Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.***· Autres indications sur les conditions de stockage:** *Protéger contre le gel.***· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

ACIDE CHLORHYDRIQUE

| | |
|--------------------------|--|
| VLE (France) | Valeur à long terme: 7,6 mg/m ³ , 5 ppm |
| IOLEV (Union Européenne) | Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm |
| | Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm |

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Ne pas inhaller la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Protection respiratoire recommandée en cas de pertes ou manipulation dans des récipients ouverts.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

La protection respiratoire sélectionnée doit satisfaire au standard EN 136/140/143/145/149.

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants en caoutchouc

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

· Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

https://www.carloerbarereagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_nitriles_CarloErba.pdf

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 5)

https://www.carloerbarereagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_latex_classic_CarloErba.pdf**· Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***· Protection des yeux/du visage***Lunettes de protection hermétiques***· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs****· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement***En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.***· Mesures de gestion des risques** Respecter une bonne hygiène industrielle.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Masse molaire**

Liquide

· État physique

Incolore

· Couleur:

Inodore

· Odeur:

Non déterminé.

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé.

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non applicable.

· Point d'éclair

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

· Température de décomposition:

3,5

· pH à 20 °C

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

Entièrement miscible

· l'eau:

Non déterminé.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

20 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C:**· Pression de vapeur (2):****· Densité et/ou densité relative**

Non déterminée.

· Densité:

Non déterminé.

· Densité relative:

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations**· Aspect:**

Liquide

· Forme:
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Le produit n'est pas explosif.

· Propriétés explosives:

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 6)

· Test de séparation des solvants:**· Teneur en substances solides:** 21,0 %**· Changement d'état****· Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.**· Informations concernant les classes de danger physique**

| | |
|---|-------------------------------------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | Peut être corrosif pour les métaux. |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**· 10.1 Réactivité** Voir 10.3**· 10.2 Stabilité chimique****· Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction au contact de métaux divers.

Corrode les métaux.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 10.5 Matières incompatibles:** Métaux**· 10.6 Produits de décomposition dangereux:**

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****· Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.**· Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Classé: ayant un effet d'irritation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.**· Inhalation:**

Nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 7)

Peut irriter les voies respiratoires.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique: probablement peu importante.

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Procédé:

· Informations écologiques: Non disponible.

· Autres indications: Le produit est biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (WGK allemands) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

· Code déchet:

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Decembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 8)

décision 2000/532/CE.

Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernière version valable.

- Catalogue européen des déchets

| | |
|-----|----------|
| HP8 | Corrosif |
|-----|----------|

- Emballages non nettoyés:

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR/RID, IMDG, IATA

UN1789

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR/RID

- IMDG

- IATA

1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE mélange

HYDROCHLORIC ACID mixture

Hydrochloric acid mixture

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR/RID



- Classe

8 (C1) Matières corrosives.

- Étiquette

8

- IMDG, IATA



- Class

8 Matières corrosives.

- Label

8

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID, IMDG, IATA

II

- 14.5 Dangers pour l'environnement

- Polluant marin :

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

- No EMS:

F-A,S-B

- Segregation groups

Acids

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 9)

| | |
|--|---|
| · Stowage Category | E |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | |
| · ADR/RID | |
| · Quantités exceptées (EQ): | E1 |
| · Quantités limitées (LQ) | 1L |
| · Quantités exceptées (EQ) | Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml |
| · Catégorie de transport | 2 |
| · Code de restriction en tunnels | E |
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 1L |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE MÉLANGE, 8, II |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
 - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 - **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
 - Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 10

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Solution tampon, pH 3,5

(suite de la page 10)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** E.S. & Q.A.

· **Références bibliographiques**

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.

· **Date de la version précédente:** 25.10.2020

· **Numéro de la version précédente:** 9

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· **Sources.**

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.

Globally Harmonized System, GHS

ADR, IMDG, IATA

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente .**

FR